



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme M. Genicot-Mercenier demeurant à dont les bureaux se trouvent à 4820 Dison, rue de Mont 228.

Le terrain concerné est situé à 4820 Dison, rue rue de Mont n°228 cadastré division 1 section A n° 326 W.

Le projet consiste en l'aménagement de deux logements dans le bâti existant, la construction d'un car-port terrasse et d'un garage, réalisation d'aménagements de solet présente les caractéristiques suivantes : la demande de permis implique une dérogation au plan de secteur de Eupen-Verviers, adopté par l'Arrêté Royal du 23/01/1979 (bien situé en zone d'aménagement communal concerté).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, alinéa 1, 1° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service de l'urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison, le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00, le lundi après-midi sur rendez-vous et ainsi que les 05/11/2018 et 12/11/2018 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous.

Pour les consultations sur rendez-vous, celui-ci doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'urbanisme, téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be.

L'enquête publique est ouverte le 05/11/2018 et clôturée le 19/11/2018.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison
- par télécopie au numéro : 087/34.15.87
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be
- remises à la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve au service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : permis d'urbanisme 2018/104.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison, le 19/11/2018, à 9h30.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, Service de l'urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.